



TROPHÉES Coup de cœur

GCE 63

"Jeune & entrepreneur"

Règlement

Article 1 : Objectif du concours

En plus de ses traditionnels "Trophées du GCE 63", le Groupement des Créateurs d'Entreprises 63 organise cette année un « Trophée coup de cœur - GCE 63 - Jeune et entrepreneur » afin de :

- Mettre en lumière les réussites et savoir-faire, valoriser le goût d'entreprendre.
- Promouvoir la démarche de création et de reprise d'entreprises en Auvergne et faire connaître les atouts de notre région.
- Entériner l'intérêt pour les créateurs d'entreprises de faire partie d'une association, véritable lieu de partage et d'échange.
- Renforcer les liens existants avec les différents partenaires.

Article 2 : Organisation générale

Ce Trophée est organisé par le Groupement des Créateurs d'Entreprises 63, en partenariat avec la CCI du Puy-de-Dôme, l'Espace Info-Jeunes et Orange.

La remise des prix aura lieu le 9 juin 2011 lors du 9^{ème} Forum de la Création-Reprise et de la jeune entreprise au Polydôme.

Article 3 : Conditions d'éligibilité

Les candidats devront répondre aux critères suivants :

- Territorialité : Activité et Siège social en Auvergne
- Statut : Entreprise, Commerçants, Artisans, Professions libérales et Agricoles.
- Jeune de moins de 30 ans (né après le 1^{er} janvier 1981)
- Créateur ou repreneur entre N (date de dépôt officiel de l'activité) et N+6, membres ou non du GCE 63.

Article 4 : Conditions de participation

Dossier à fournir (le plan proposé servant de fil conducteur) :

- Fiche d'identité du créateur ou repreneur et de l'entreprise.
- Motivation du projet initial.
- Présentation de l'activité de l'entreprise.
- Objectif, stratégie et moyens mis en œuvre pour la durabilité de l'entreprise.

Date limite de dépôt : Jeudi 12 mai 2011

Article 5 : Examen et sélection des dossiers

Mise en place et fonctionnement du jury :

Jeudi 12 mai :	Date limite de remise des dossiers.
Vendredi 13 mai :	Analyse des dossiers. Présélection des candidats par le jury.
Lundi 16 mai :	Courrier de convocation aux candidats pour la présentation orale.
Jeudi 26 mai :	Présentation orale par les candidats et sélection finale par le jury.

Les critères de sélection porteront sur :

- Les moyens et la stratégie mis en œuvre.
- Les retombées réalisées ou potentielles.
- Son implication dans le milieu associatif.

Plus que sur des données comptables ou de progression de chiffre d'affaires, le choix du jury portera surtout sur la passion, l'enthousiasme, l'originalité et la créativité du concept mises en œuvre par le candidat.

Article 6 : Prix du "Trophée Coup de Cœur - Jeune et entrepreneur"

Le candidat remportera une dotation offerte par le partenaire de la manifestation « Forum de la création / reprise et de la jeune entreprise » ORANGE.

Article 7 : Confidentialité

Les membres du jury s'engagent personnellement à respecter la confidentialité des dossiers remis, qui pourront être retournés aux candidats qui en feront la demande, au terme du concours.

Article 8 : Publicité

Les candidats acceptent d'être cités à titre individuel ainsi que dans les grandes lignes de leur activité sur tout support jugé nécessaire par la GCE 63 pour communiquer sur ce concours.

Article 9 : Acceptation du règlement

Le fait de participer vaut acceptation du présent règlement par les candidats ainsi qu'acceptation de l'annulation du présent concours pour cause extérieure. L'attribution de juridiction relève du Tribunal d'Instance de Clermont-Ferrand.

G.C.E. 63 - 148, boulevard Lavoisier - 63037 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 43 43 40 - Fax : 04 73 43 43 42 - E-Mail : gce@puy-de-dome.cci.fr